



Naturalisation apres changement de statut etudiant en vpf

Par **dino1984**, le **20/10/2010** à **19:37**

Bonjour ,
mon cas est simple j'avais un statut étudiant pendant 5 ans, je me suis marié avec ma femme française. A la suite de cela j'ai demandé un changement de statut étudiant au statut vie privée et familiale.

5 titres de séjour étudiant (2004 à 2009)

1 titre vie privée et familiale (changement de statut par mariage avec ma femme française 2010)

1 logement où nous vivons ma femme et moi

1 emploi chez gdf-suez (niveau technicien) environ 1600 net

Diplôme : brevet des collèges, CAP, BEP, BAC pro, et BTS électrotechnique, obtenu en France

Ma question est au vu de tous ces documents est-ce que je remplis les conditions pour demander la nationalité (attention pas en tant que conjoint de français)

Par **mimi493**, le **20/10/2010** à **21:54**

Je dirais oui et même que vous auriez pu le demander avant car, en plus, vous avez obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en France (donc stage réduit à 2 ans)